**Monsieur Bruno LE MAIRE**

**MINISTRE DE L’ECONOMIE ET DES FINANCES**

**139 rue de Bercy**

**75012 PARIS**

Paris, le 10 novembre 2020

Monsieur le Ministre,

Comme tant d’autres activités dans notre pays, les sociétés savantes médicales souffrent des effets de la crise sanitaire Covid-19, comme organisatrices de leurs communautés scientifiques et comme PME.

Elles vivent aujourd’hui des cotisations de leurs membres mais également des manifestations scientifiques organisées tout au long de l’année. Ces fonds permettent d’assurer la formation continue de nos collègues, l’attribution de prix et de bourses qui assurent un renouvellement permanent des générations au travers de projets scientifiques de grande envergure, la gestion de bases de données, en coordination étroite avec les instances ministérielles et administratives responsables. Une société savante médicale anime et encadre les activités de recherche, d’enseignement, la publication de recommandations professionnelles. Elle œuvre afin d’assurer les missions de santé publique de la communauté des soignants, quel que soit leur statut, libéral ou hospitalier, et cela au travers de l’activité de collèges professionnels et pédagogiques.

Les congrès scientifiques organisés par nos sociétés savantes médicales sont en difficulté, et cela est évidemment en rapport avec la nécessité absolue de respecter les règles barrières, ainsi que les mesures prises concernant le nombre de personnes dans un espace réduit, confiné.

L’évolution de nos congrès d’un format présentiel à un format digital est à l’origine d’un surcoût. Par ailleurs, les sources de financements complémentaires indispensables à la tenue de nos congrès, de taille variable, qui réunissent entre 500 et 10 000 personnes en fonction de la spécialité n’ont été rendu possibles qu’au travers d’un partenariat réfléchi avec le monde de l’industrie et du dispositif médical. La défection partielle de ces partenaires altère l’équilibre économique de nos manifestations.

Nos sociétés savantes médicales sont également des entreprises, de taille certes modeste, mais qui financent un nombre d’emplois au travers de salaires ou d’honoraires, destinés à un personnel engagé à nos côtés (gestionnaires, responsables de congrès, animateurs de sites Internet, producteurs et relecteurs de documents pédagogiques…).

Nous souhaitions partager avec vous notre inquiétude car la spirale liée à la crise de notre modèle économique est malheureusement prévisible : la réduction des sources de financements des sociétés savantes aboutirait mécaniquement à la réduction de la disponibilité financière pour accompagner nos jeunes collègues au travers des prix et bourses, pour assurer nos missions professionnelles mais également impacterait négativement notre personnel car nous serions alors dans l’impossibilité d’assurer leur rémunération et de maintenir leur emploi.

Sauf erreur de notre part, il n’y a pas actuellement de dispositifs prévus pour le soutien à nos sociétés savantes médicales et donc à ces PME pourtant indispensables au bon fonctionnement de nos communautés médicales et c’est la raison pour laquelle nous souhaitions attirer votre attention sur ce point qui noua parait essentiel.

Une société savante médicale aujourd’hui a un rôle d’importance dans l’animation d’une communauté médicale, dans son accompagnement au quotidien, dans le renouvellement de ses connaissances, dans la diffusion et le partage de celles-ci, dans la gestion de registres indispensables à la compréhension et donc à la prise en charge de nombreuses pathologies, à la diffusion de la connaissance au travers des différentes manifestations scientifiques organisées tout au long de l’année à chacune de nos sociétés.

Bref, la mort programmée de nos sociétés savantes est un risque à considérer dans cette période de turbulences, et malheureusement une éventualité à envisager et nous souhaiterions pouvoir vous expliquer de vive voix notre situation, et évoquer avec vous d’éventuelles solutions.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, l’assurance de nos meilleurs sentiments respectueux et cordiaux.

**Professeur Ariel Cohen**

**Président (2020-2022), Société Française de cardiologie**

**Sociétés Savantes ayant signé ce courrier à ce jour**

Association Française de chirurgie, Patrick Pessaud

Association Inter-Hospitalo Universitaire de Sexologie, Pierre Bondil

Association pour le Développement de la Recherche en Nutrition, Pierre Déchelotte

Collège Français de Pathologie Vasculaire, Pascal Priollet

Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français, Israël Nisand

Société de Médecine de la Reproduction, Nathalie Massin

Société Française d'Allergologie, Alain Didier

Société Française d'Anesthésie et de Réanimation, Hervé Bouaziz

Société Française de Biophysique et de Médecine Nucléaire, Florent Cachin

Société Française de Chirurgie Plastique Reconstructive et Esthétique, Marc Revol

Société Française de Dermatologie. Marie Beylot-Barry

Société Française de Médecine du Sport, Denys Barrault

Société Française de Neuro-radiologie, François Cotton

Société Française de Pathologie, Philippe Bertheau,

Société Française de Pédiatrie, Christophe Delacourt

Société Française de Pharmacologie et de Thérapeutique, Sylvy Laporte

Société Française de Radiologie, Jean-François Méder

Société Française de Recherche et Médecine du Sommeil, Frédéric Gagnadoux

Société Française de transfusion sanguine, France Pirenne

Société Française d'Endocrinologie, Véronique Kerlan

Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur, Frédéric Aubrun

Société française d'imagerie de la femme, Marc Bazot

Société Française d'Ophtalmologie, Claude Speeg Schat

Société Française d'Oto-rhino-laryngologie, Vincent Couloigner

Société Francophone du Diabète, Charles Thivolet

Société de pneumologie de langue française, Chantal Raherison

Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs, Claire Fourcade